

## Sefrou-ZI d'Aïn Cheggag

# Lancement imminent des travaux de viabilisation

De notre correspondant permanent, Youness SAAD ALAMI

• Une ZI généraliste et un district cuir au menu

• Un investissement de 146,5 millions de DH

• Le projet est en stand-by depuis 2001

APRÈS plusieurs années d'attente, le projet du parc industriel d'Aïn Cheggag (district du cuir et ZI généraliste) verra enfin le jour. Il sera lancé incessamment et sera réalisé dans le cadre d'un partenariat entre le ministère de l'Industrie, la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Fès-Meknès, la FEDIC, la province de Sefrou, et la commune d'Aïn Cheggag.

En effet, le projet du futur parc industriel du cuir existe «sur le papier» depuis 2001. Date à laquelle, un accord avait été signé entre la Fédération du secteur du cuir, l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (Onudi), et le ministère de l'Industrie. Depuis, les procédures ont pris énormément de retard. Mais, il aura fallu près de 20 ans pour donner une nouvelle vie à ce projet. Décryptage.

### ■ Mobilisation au centre d'Aïn Cheggag

Tout porte à croire que le lancement des travaux de viabilisation du parc industriel d'Aïn Cheggag est imminent. Dans cette localité (relevant de la province de Sefrou), située à une vingtaine de kilomètres de Fès, les autorités sont mobilisées depuis plusieurs jours. Réfection des routes, travaux de peinture et d'entretien, campagne d'abattage des chiens errants... sont menés à vive allure. Ce lundi 4 mars 2019, des camions transportaient les granulats vers le site qui devrait accueillir la cérémonie du lancement du projet tant attendu. Pour rappel, c'est la Chambre de commerce qui a relancé le projet de district du cuir, en stand by depuis 2008 (cf. [www.leconomiste.com](http://www.leconomiste.com) Edition N°2710 du 08/02/2008). Et ce n'est qu'après moult réflexions et une étude approfondie qu'une nouvelle vie est donnée à ce projet. A noter que l'étude relative à sa mise en œuvre est validée par une commission régionale spécialisée regroupant le ministère de l'Industrie, la FEDIC, la Chambre de commerce, le Centre régional d'investissement, la province de Sefrou, la commune d'Aïn Cheggag, ainsi que la Délégation du commerce et de l'industrie de Fès.



Le parc industriel d'Aïn Cheggag s'étalera sur une superficie totale de 89,5 ha bruts, soit 56,9 ha nets cessibles. Le projet qui sera décliné en 3 phases, prévoit une zone industrielle généraliste de 32 ha et un district de cuir de 50 ha, dont une Step (Ph YSA)

### ■ Un parc industriel et un district de cuir au menu

Concrètement, le projet du parc industriel d'Aïn Cheggag s'étalera sur une superficie brute 89,5 ha. Il comprend deux parties, à savoir: une zone généraliste de 32 hectares et une deuxième de 50 hectares, dédiée au district du cuir. Pour ses initiateurs, le coût global du projet s'élève à 146,5 millions de DH incluant les travaux hors site. En outre, le prix de revient des travaux serait de 363 à 257 DH/m<sup>2</sup> (selon variante avec ou sans Step) équivalent à une fourchette allant de 231 à 164 DH/m<sup>2</sup>. Techniquement, la réalisation des travaux va être déclinée en trois

la phase 2 du projet sera réalisée dans un délai de 18 mois et sera livrée en même temps que la Step. Enfin pour ce qui est de la phase 3, elle nécessitera 14 mois de travaux.

### ■ Financements, durabilité, et traitement des rejets... aussi

Le parc industriel d'Aïn Cheggag se veut un projet durable et orienté «nouvelle génération». Son aménagement et sa gestion seront confiés à une société de développement local (SDL). En effet, celle-ci vise à disposer d'une expertise technique et commerciale dédiée pour accélérer le

projet, le Fonds d'équipement communal (FEC) pourrait aussi contribuer à des projets susceptibles d'induire un impact positif pour la collectivité tels que la viabilisation et l'aménagement des zones industrielles sous forme de financements remboursables attribués aux collectivités territoriales. Sans oublier le Fonds de dépollution industrielle (FODEP) et l'Agence du bassin hydraulique du Sebou (ABHS) qui peuvent aussi intervenir avec le mécanisme des subventions pour la mise en place d'équipements de traitement ou d'élimination des rejets liquides.

### ■ Compétitivité, marketing, lutte contre l'informel... les défis

Une fois réalisée, cette nouvelle zone participera incontestablement à l'amélioration de la compétitivité des opérateurs du secteur. Un secteur qui occupe une place importante parmi les industries de transformation à Fès, avec 117 unités, soit près de 20% du nombre total d'unités. A rappeler que le cuir est l'un des secteurs les plus dynamiques à l'export et l'un des plus importants employeurs. Toutefois, ce dernier est confronté à des difficultés structurelles qui limitent les investissements et la croissance. Sa composition reste à dominante familiale, faiblement ouverte sur des stratégies de rapprochement ou de fusion. En d'autres termes, c'est un secteur sous-capitalisé et donc sensible aux fluctuations de son environnement. Sa culture reste essentiellement productive, et son approche marketing se trouve, par voie de conséquence, insuffisamment agressive et peu structurée. Prédominance de la sous-traitance, dépendance vis-à-vis des donneurs d'ordres étrangers, faible taux d'encadrement, formation de la main-d'œuvre réduite, poids de l'informel..., telles sont quelques-unes des principales caractéristiques de cette activité. □

### Fédérer la filière tannerie

L'OBJECTIF visé par la création d'un district du cuir (sur 50 ha) est de regrouper les industries du cuir et les autres activités liées au secteur, dans un seul site. Ce, afin de disposer d'une organisation alliant concurrence et partenariat et favorisant la flexibilité de la production et la mutualisation de certains services de base, en vue d'asseoir une économie d'échelle et mettre un terme au problème de la pollution engendrée par les rejets chimiques de ce type d'industrie. En clair, le futur district du cuir Aïn Cheggag entend fédérer la filière tannerie tout en répondant aux exigences technologiques et qualitatives du produit fini et tout en respectant l'environnement dans lequel elles évoluent ainsi que les écolabels exigés par les marchés extérieurs. Traiter les peaux en provenance d'Europe et d'Afrique et positionner le Maroc comme un approvisionneur mondial en matière de peaux traitées... fait partie des objectifs du projet. □

phases. Ainsi, un délai de 14 à 24 mois est requis pour chacune des tranches tout en incluant les travaux de VRD (Voirie et réseaux divers) du parc. «Partant de ces délais, un délai global de 36 à 48 mois serait nécessaire pour finaliser le planning de valorisation du parc», précise-t-on. Pour aller vite, la partie généraliste du projet sera réalisée en premier. Car, elle est la plus proche des premiers points de raccordement hors site d'assainissement. Cette phase sera réalisée dans un délai de 24 mois et son hors site dans un délai de 12 mois. En conséquence,

positionnement de l'offre et renforcer l'attractivité des bailleurs de fonds. Parmi ceux-ci figurent le Conseil régional avec l'appui de son programme de développement de projets structurants, le ministère de l'Industrie dans le cadre du Fonds de développement industriel, et notamment en appui au développement de parcs industriels locatifs sous forme de contributions non remboursables, le Fonds Hassan II pour le développement économique et social ou encore le MCC (Millennium Challenge Corporation). Selon l'étude du